

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean ERACLE

Une grande dame de l'ancienne
Rome : Flavia Domitilla, petite
fille de Vespasien

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1964, tome 62, p. 109-134

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Une grande dame de l'ancienne Rome

FLAVIA DOMITILLA
PETITE-FILLE DE VESPASIEN

La Rome antique n'a pas fini d'exciter la curiosité des chercheurs. Or il est un domaine particulièrement obscur de son histoire, c'est celui de son hagiographie primitive. On sait en effet que la légende s'est vite emparée des premiers martyrs romains, au point qu'il est parfois difficile de discerner le vrai de l'imaginaire. Nous voulons aujourd'hui présenter un cas des plus célèbres où la légende s'est étroitement mêlée à l'histoire. Nous n'avons pas la prétention d'apporter ici des solutions entièrement nouvelles ou définitives sur un sujet déjà mille fois étudié, mais seulement de faire entrevoir, à travers un cas bien connu, la nature des problèmes qui se posent à tout chercheur s'intéressant aux anciens martyrs de la Ville éternelle.

Connaissez-vous le Martyrologe ?

En lisant chaque jour les éloges des saints contenus dans le Martyrologe de l'Eglise romaine, on s'étonnera de rencontrer six fois par an la mention de sainte Domitille, vierge et martyre.

Le 12 mai, il nous est dit que Domitille est célébrée en même temps que les saints Nérée et Achillée et, pour de plus amples renseignements, on nous renvoie au 7 du même mois.

Ce jour-là, nous apprenons que Domitille fut exilée à Pontia, île de la mer Tyrrhénienne (aujourd'hui : Ponza), et qu'elle mourut martyre à Terracine avec ses sœurs de lait Théodora et Euphrosyne.

Le 20 mai est rappelée la mémoire de sainte Plautille, mère de sainte Domitille et disciple des Apôtres.

Le 22 juin, Domitille est mentionnée à propos de son oncle, le saint consul martyr Flavius Clemens, dont on célèbre la translation.

En remontant le cours des jours, on apprend, le 20 avril, que les saints martyrs Sulpice et Servilien furent convertis à la foi chrétienne par la prédication et les miracles de sainte Domitille et, le 15 du même mois, que celle-ci fut exilée avec les saints Maron, Eutychès et Victorin, dont on commémore le martyre à cette date¹.

Toutes ces mentions apparurent assez tard dans les fastes de l'Eglise et tirent leur origine d'un récit de fort mauvais aloi, les *Actes des saints Nérée et Achillée*, sorte de roman édifiant dont la composition ne remonte pas au-delà du V^e siècle².

Le roman de sainte Domitille

D'après ce vieux récit, Flavia Domitilla, nièce de l'empereur Domitien, était fiancée à un fils de consul nommé Aurélien. Un jour, la voyant se parer pour plaire à son fiancé, Nérée et Achillée, ses chambellans, lui reprochèrent de mettre plus de soin à plaire à un fils de consul qu'à son véritable Seigneur, le Fils de Dieu. Comme la jeune fille hésitait, ils lui adressèrent un long et ennuyeux discours sur la virginité consacrée à Dieu, et réussirent à la convaincre de recevoir le voile des vierges des mains du pape saint Clément. Le fiancé piqua la colère qu'on imagine, se rendit chez l'empereur et obtint que Domitille fût reléguée à Pontia.

¹ *Acta Sanctorum, Propylaeum decembris, Martyrologium Romanum*, pp. 185, 176, 199, 249, 146 et 138.

² *Act. SS. Maii*, t. III, pp. 4-16. Pour la date de ce document, v. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* (D.A.C. E.L.), de F. Cabrol et H. Leclercq, Paris, 1907-1953, t. XII, 1111-12.

De ce lieu d'exil, la jeune fille et les deux frères Nérée et Achillée qui l'avaient suivie, écrivirent à Marcellus, fils du préfet de Rome, lui demandant ce qu'il savait des exploits de saint Pierre dans la ville impériale. Marcellus répondit en racontant longuement la lutte de l'Apôtre avec Simon le Magicien, et termina son histoire par la mort de sainte Pétronille, fille de saint Pierre, et par le martyre de sainte Felicula et de saint Nicomède.

Cependant, Nérée et Achillée avaient été transportés à Terracine où ils avaient subi la mort pour s'être opposés au mariage de Domitille. C'est ce que rapportèrent, dans une lettre à Marcellus, les saints Maron, Eutychès et Victorin. En réponse, Marcellus leur envoya quelqu'un pour les consoler dans leur épreuve. Après une année, le messenger lui revint et lui raconta comment ces trois martyrs étaient morts en divers lieux, à la demande d'Aurélien, parce qu'ils avaient remplacé les deux chambellans auprès de Domitille.

Toutefois, rien ne pouvait entamer l'implacable volonté de la sainte. Aurélien eut recours à la ruse. Sachant que deux de ses amis, Sulpice et Servilien, étaient fiancés aux sœurs de lait de Domitille, il engagea ces deux jeunes filles, par leur intermédiaire, à venir à Terracine, où il avait fait transporter Domitille, pour convaincre leur sœur de se marier. Celle-ci fut irréductible et entraîna Théodora et Euphrosyne sur ses propres traces par ses miracles : cela provoqua d'ailleurs tant de conversions que la maison où Domitille habitait devint comme une église. C'est alors qu'Aurélien vint célébrer les noces avec ses amis et des musiciens. Sulpice et Servilien, constatant les miracles de Domitille, se convertirent. Quant à Aurélien, il dansa tant, qu'il en mourut. Ce fut son frère, Luxurius, qui transféra Sulpice et Servilien à Rome où ils subirent le martyre et furent ensevelis sur la voie Latine. Ce fut également Luxurius qui fit brûler vives les trois jeunes filles dans l'incendie de leur maison. Leurs corps furent mis dans un sarcophage neuf par le diacre Césaire et ensevelis profondément dans le sol.

Comment on écrit un roman

On se sera sans doute émerveillé de voir tant de saints réunis. Qu'on se détrompe ! Cette association n'existe que dans l'esprit de l'hagiographe et s'appuie seulement sur quelques données topographiques³.

Il existait à Rome, sur la voie Ardeatine, un vieux cimetière se rattachant à une dame nommée Domitille⁴. Cette femme, qu'on disait nièce de l'empereur Domitien, sera l'héroïne principale des *Actes*.

Un passage d'Eusèbe⁵ qui mentionne l'exil à Pontia de Flavia Domitilla, fille d'une sœur du consul Flavius Clemens, va fournir la trame du récit. Le nom du consul entraînera l'intervention du pape saint Clément, et sa sœur deviendra Plautille, illustre matrone qui apparaît dans la version romaine des *Actes* apocryphes de saint Paul⁶. Quant au fiancé, il tire son nom d'un prince persécuteur du III^e siècle, l'empereur Aurélien.

Dans une basilique de ce cimetière, construite vers la fin du IV^e siècle, on vénérât Nérée et Achillée. D'après une inscription de saint Damase, ils étaient soldats. Dans leurs *Actes*, ils sont les eunuques chambellans de Flavia Domitilla⁷.

On conservait au même endroit le sarcophage, orné de dauphins, d'Aurelia Petronilla, une jeune martyre, à en croire une peinture du IV^e siècle⁸. Cette femme joue aussi son rôle dans notre histoire où, contrairement à la réalité, nous la voyons mourir dans son lit. Comme on la croyait fille de saint Pierre, à cause de son nom, elle est une occasion de mentionner l'Apôtre : pour cela, on

³ Sur le procédé des associations de saints dans les légendes, v. H. Delehay, *Etude sur le légendier romain*, Bruxelles, 1936, Ch. 2, pp. 14 et suiv. Comme initiation à ces problèmes, nous conseillons R. Aigrain : *L'Hagiographie*, Bloud et Gay, Paris, 1953.

⁴ Sur les catacombes de Domitille, v. D.A.C.E.L., t. IV, 1404 et suiv.

⁵ *Histoire Ecclésiastique*, III, 18, ou *Chronique*, II, Olymp. 218.

⁶ *Act. SS. Maii*, t. V, p. 4*.

⁷ D.A.C.E.L., t. XII, 1111 et suiv.

⁸ *Ibid.*, t. IV, 1424.



Sainte Pétronille et la matrone Veneranda

Autour de la tête de la sainte : PETRONELLA MART(yr)

Fresque du IV^e siècle, catacombes de Domitille

puise dans des *Actes* apocryphes qui parlent de saint Pierre, de sa fille malade, de sa lutte avec Simon le Magicien et d'un sénateur nommé Marcellus.

Comme un peu plus loin, sur la même voie Ardéatine, on vénérât Felicula, cette martyre devient la sœur de lait de Pétronille et on nous raconte sa mort, à laquelle on ajoute celle d'un martyr romain du nom de Nicomède, parce que le cimetière où reposait le corps de Felicula avait été fondé, semble-t-il, par un personnage de ce nom⁹.

Or Nicomède était vénéré sur la voie Nomentane. Notre romancier fait une promenade de ce côté : il y rencontre, au XVIII^e mille, le martyr Eutychès, qu'il incorpore à son récit. Puis, rejoignant la voie Salaire, il

⁹ *Act. SS., Prop. dec, Martyr. Rom.*, pp. 235-6 et 397.

s'arrête non loin de Rieti, *ad aquas Cotilias*, station réputée pour ses eaux sulfureuses, et il a l'idée d'y faire mourir un martyr des environs, saint Victorin d'Ami-terne. Ensuite, il se dirige vers l'Adriatique et découvre en cours de route saint Maron du Mont d'Or, dans le Picenum, auquel il fait une place dans son histoire¹⁰.

Toute la fin des *Actes*, avec l'intervention de Théodora et d'Euphrosyne, ainsi que des deux martyrs de la voie Latine, Sulpice et Servilien, présente plusieurs problèmes que nous étudierons spécialement plus loin.

La fondatrice du cimetière

On se demandera ce qui peut tenir dans un pareil récit. C'est pourquoi nous allons essayer d'y voir plus clair.

Nérée et Achillée, ainsi que Pétronille, reposaient *in praedio Domitillae*, « dans la campagne de Domitille ». Cette dame était l'ancienne propriétaire du terrain où furent creusées les catacombes qui portent son nom. Cependant eut-elle une action directe sur la fondation de ce cimetière ? et qui était cette dame ?

Par bonheur, l'épigraphie répond à ces deux questions.

En effet, on trouva, sur le terrain de ces catacombes, deux inscriptions mentionnant des concessions faites en vue de sépulture *e beneficio* et *ex indulgentia Flaviae Domitillae*¹¹, c'est-à-dire grâce à la générosité de Flavia Domitilla.

Dans le voisinage, on avait déjà trouvé au XVI^e siècle l'épithaphe en vers du nain phrygien Hector, dévot de Cybèle et d'Attis, d'abord cocher et lutteur, puis, semble-t-il, bouffon au service de Domitille, qu'il remercie, dans son inscription funéraire, d'avoir permis que son petit corps pût reposer dans une terre non exigüe¹².

On peut donc être certain que Flavia Domitilla prit une part active à la destination cimétériale de sa propriété de la voie Ardéatine.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 138-9.

¹¹ *Corpus Inscriptionum latinarum* (CIL), VI, 8942 et 16246.

¹² *Ibid.*, 10098.

Toutefois l'épigraphie nous renseigne également sur la qualité de cette femme généreuse. D'après les *Actes*, la fondatrice du cimetière est appelée « nièce de l'empereur Domitien ». Cette indication est confirmée par une des inscriptions dont nous avons parlé précédemment¹³ :

T A T I A • B A V C Y L I a n u
 T R I X • S E P T E M • L I B e r o r u m • p r o n e p (o t u m)
 D I V I • V E S P A S I A N I i • f i l i o r u m
 F L A V I A E • D O M I T I L I a e • d i u i
 V E S P A S I A N I • N E P T I S • A c c e p t a • l o c o • e
 I V S • B E N E F I C I O • H O C • S E P H V L C R V m • f e c i • m i h i • e t
 M E I S • L I B E R T I S • L I B E R T A B V S • P O s t e r i s q u e • e o r u m

Cette inscription, malheureusement brisée, nous apprend que Tatia Baucylla, nourrice des sept arrièrepetits-enfants du divin Vespasien, fils de Flavia Domitilla, petite-fille du divin Vespasien, reçut un terrain de la générosité de Domitille et y fonda une sépulture pour (elle-même,) ses affranchis, ses affranchies et leur postérité.

D'autres inscriptions qui mentionnent aussi Flavia Domitilla, et dont l'une se rapporte à sa fille¹⁴, lui accordent ce même titre de *divi Vespasiani neptis*, « petite-fille du divin Vespasien ».

La fondatrice du cimetière de la voie Ardéatine était donc la fille de cette Domitille que Suétone nous dit être la sœur des empereurs Titus et Domitien¹⁵. Comme on le voit, les *Actes* se faisaient l'écho de la vérité, quand ils appelaient leur héroïne « nièce de l'empereur Domitien ».

Le nom de Domitille était entré dans la famille de

¹³ *Ibid.*, 8942. La restitution proposée par le CIL pour les lignes 3 et 4 est manifestement trop longue, c'est pourquoi nous en donnons une autre qui tient mieux compte de la longueur des lignes.

¹⁴ *Ibid.*, 948 et 949.

¹⁵ Suétone, *Vie des douze Césars, Vespasien*, III.



Inscription de Tatia Baucylla

Rome, catacombes de Domitille

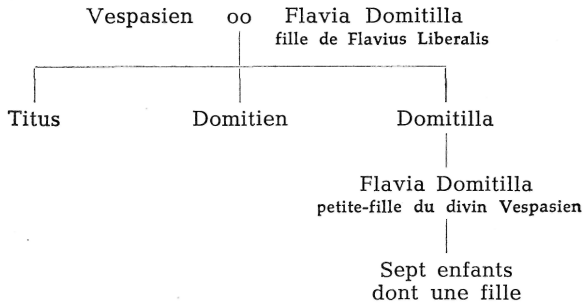
Vespasien avec la femme de cet empereur, qui était fille d'un scribe de questeur nommé Flavius Liberalis¹⁶.

On a retrouvé, sur le Palatin, un certain nombre de tuiles estampillées par l'esclave Félix au nom de Flavia Domitilla, ce qui laisse entendre que cette dame résida quelque temps sur la célèbre colline. Mais comme la femme et la fille de Vespasien moururent avant l'accession au trône de celui-ci, il faut penser que ces tuiles se rapportent à la fondatrice du cimetière de la voie Ardéatine¹⁷.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁷ CIL, XV, 1139.

Voici, pour plus de clarté, l'arbre généalogique de notre héroïne, d'après les inscriptions qui la concernent et les indications de Suétone :



Le consul Flavius Clemens

Toutefois, quand les *Actes* racontent comment Domitille reçut le voile des mains de saint Clément, ils parlent de sa mère Plautille et du frère de celle-ci, le consul Clemens. Ces deux renseignements ont été repris par le Martyrologe.

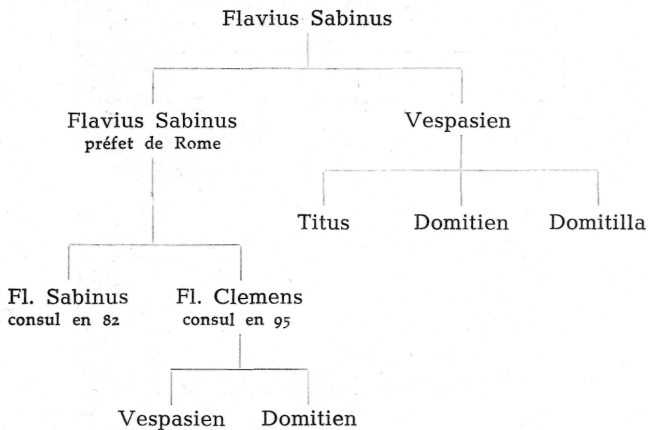
Or Plautille ne saurait être la mère de la fondatrice du cimetière de la voie Ardéatine, car celle-ci, comme nous venons de le voir, était fille de la sœur de Domitien et non fille de la sœur de Clemens.

D'ailleurs ce dernier personnage n'est pas un inconnu. Il était fils de T. Flavius Sabinus, frère de Vespasien et préfet de Rome sous Néron, Othon et Vitellius. Il était donc cousin de Domitien. Il avait un frère nommé Sabinus comme son père, qui fut consul en 82. Lui-même fut consul ordinaire avec l'empereur en 95. D'après une inscription, Domitien déposa les faisceaux le 15 janvier — c'était son 17^e consulat — mais son collègue les conserva jusqu'au 1^{er} mai avec L. Neratius Marcellus.

A peine sorti de charge, donc en mai 95, Clemens fut mis à mort « sur le plus léger soupçon, bien qu'il fût d'une inertie digne de mépris » et que Domitien eût désigné ouvertement ses deux jeunes fils pour la succession

impériale, après les avoir appelés Vespasien et Domitien¹⁸.

Voici, d'après Suétone, la généalogie de Flavius Clemens :



La femme de Flavius Clemens

Dans sa vie d'Apollonius de Thyane, Philostrate fait mention de la mort de Flavius Clemens en ces termes :

« Domitien venait de faire mourir Clemens, un consul, à qui il avait donné sa sœur en mariage. Environ trois ou quatre jours après le meurtre, il avait donné l'ordre à celle-ci de se marier (litt. : de fréquenter la maison d'un mari). Stephanus, affranchi de cette dame, [...], cacha un glaive dans son poignet » et se rendit chez l'empereur pour l'assassiner¹⁹.

Le nom de la femme de Clemens nous est livré par Suétone qui appelle le meurtrier de Domitien *Domitillae procurator*, « intendant de Domitille ». De son côté, Dion

¹⁸ *Prosopographia Imperii Romani*, Ed. 2, par E. Groag et A. Stein, Berlin, 1933 et suiv., III, F 240 et *Addenda*, p. XIII.

¹⁹ *Vie d'Apollonius*, VIII, 25.

Cassius dit en toutes lettres que Flavius Clemens « avait pour femme Flavia Domitilla, sa parente²⁰ ».

Comme la sœur de Domitien s'appelait ainsi, on peut donc penser qu'elle avait épousé son cousin Flavius Clemens.

Mais il n'en est rien et Philostrate s'est trompé. Nous savons, en effet, par Suétone, que la sœur de Domitien mourut avant que son père Vespasien ne parvînt à l'empire. Elle fut plus tard divinisée, et les monnaies qui la représentent et qui datent du règne de Domitien, l'appellent *DIVA DOMITILLA AVGVSTA*. Elle n'a donc pas pu épouser Flavius Clemens. Il est vrai cependant qu'elle épousa un Flavius, car aucun des documents qui mentionnent sa fille ne lui donne un autre gentilice que Flavia, mais à vrai dire nous ignorons de quel Flavius il s'agit²¹.

Qui donc alors fut la femme de Flavius Clemens ?

Quintilien répond à cette question. Parlant des enfants de ce personnage destinés à l'empire, il écrit en effet : « Domitien Auguste me confia l'éducation des petits-fils de sa sœur²² ». Il suit de là que Clemens avait épousé, non pas la sœur du prince, mais la fille de sa sœur, la petite-fille de Vespasien qui fonda le cimetière de la voie Ardéatine.

Condamnés à cause de la foi ?

Parce que Domitille fut à l'origine d'un cimetière chrétien, on peut penser qu'elle avait adhéré à la religion du Christ ainsi que son mari. Or c'est bien ce que laisse entendre l'historien Dion Cassius :

« Cette même année (95), Domitien fit mettre à mort,

²⁰ Suétone, *Domitien* XVII. Dion Cassius : *Epitomé de l'histoire Romaine*, LXVII, 14.

²¹ *Prosopographia*, Ed. 2, III, F 417. Son mari doit être recherché parmi les Flavius qui furent singulièrement honorés sous Vespasien et ses fils. Il nous semble qu'il pourrait être T. Flavius Sabinus, consul en 69 et 72, puis *curator operum publicorum*. *Prosop*, III, F 353, 354.

²² *Institution oratoire*, IV, pr. 2.

avec beaucoup d'autres, Flavius Clemens, alors consul, bien qu'il fût son cousin et qu'il eût épousé Flavia Domitilla, sa parente. Tous deux furent accusés d'athéisme, crime pour lequel furent condamnés bien des gens qui avaient embrassé les coutumes juives : certains furent punis de mort, d'autres eurent leurs biens confisqués. Quant à Domitille, elle fut seulement reléguée à Pandataria²³ ».

Ces mots nous prouvent que Flavius Clemens et sa femme avaient adopté les coutumes juives et ce qu'on appelait alors l'athéisme, c'est-à-dire le refus des dieux reconnus par l'Etat. Ces termes désignent, à n'en pas douter, le christianisme des premiers siècles, qui, d'un côté, ressemblait au judaïsme dont il était issu, et, d'un autre, s'en distinguait par le culte qu'il adressait au Christ. Ce culte, non reconnu et exclusif, était considéré comme de l'athéisme²⁴. C'est à cause de cet athéisme que Domitille et son mari furent condamnés en même temps que beaucoup d'autres personnes, parmi lesquelles il faut mentionner le consulaire Acilius Glabrio, dont la famille fut à l'origine du cimetière chrétien de Priscille sur la voie Salaire²⁵.

Or Suétone attribue la mort de Clemens et celle de Glabrio à des motifs politiques. Clemens fut mis à mort « sur le plus léger soupçon » et Glabrio « comme instigateur d'une révolution »²⁶.

La contradiction entre Dion et Suétone n'est qu'apparente : on poursuivit le christianisme en tant que dangereux pour l'Etat. Eusèbe rapporte d'après Hégésippe, auteur chrétien du II^e siècle, comment Domitien fit venir

²³ *Hist. Eccl.*, III, 18.

²⁴ S. Justin : « On nous appelle athées. Oui, certes, nous l'avouons, nous sommes les athées de ces prétendus dieux, mais nous croyons au Dieu très vrai... » (I *Apologie*, VI ; cf. II *Apol.* III). Un autre écrivain du II^e siècle, Athénagoras, écrit : « Que nous ne soyons pas des athées, j'ai peur qu'il soit risible de réfuter ceux qui affirment que nous le sommes » (*Legatio* 4). Dans la *Passion* des martyrs de Lyon (en 177), Vettius Epagathus veut prendre la défense de ses frères et montrer qu'il n'y a chez eux ni athéisme ni impiété (Eusèbe : *Hist. Eccl.*, V, 1).

²⁵ Dion : *Hist. Rom.*, LXVII, 14. D.A.C.E.L., t. VI, 1259 et suiv.

²⁶ *Domitien*, XV et X.

à Rome les parents du Christ, derniers descendants de David. L'empereur les aurait interrogés sur le royaume du Christ et sa manifestation. Comme ils auraient affirmé que ce royaume n'était pas de ce monde, Domitien les aurait considérés comme des hommes simples et les aurait renvoyés. A la suite de cette rencontre, la persécution aurait cessé²⁷. Un tel récit montre qu'aux yeux d'un souverain aussi jaloux de son autorité et aussi méfiant que Domitien, les espoirs messianiques enseignés par les chrétiens pouvaient passer pour un ferment de révolution²⁸.

Bien des gens ayant été accusés en même temps que Clemens et sa femme, on peut soupçonner qu'un délateur découvrit une réunion chrétienne et y vit le consul en exercice, les parents des héritiers du trône. Aussi, dès la fin de son consulat, Clemens fut-il accusé et mis à mort. Par la même occasion, Domitien fit mourir Acilius Glabrio, qui se trouvait alors en exil.

Pour Domitille, par contre, l'empereur semble avoir hésité, sans doute pour des raisons d'ordre dynastique : n'était-elle pas la seule, en attendant la maturité de ses enfants, à pouvoir transmettre le sang de Vespasien ? C'est pourquoi Domitien lui donna d'abord l'ordre de se remarier, puis lui infligea une peine relativement bénigne : la simple relégation, sans même la confiscation des biens²⁹.

Querelles d'historiens

D'après les *Actes*, Flavia Domitilla, nièce de Domitien, fut exilée à Pontia. Or Dion Cassius prétend qu'elle le fut à Pandataria. Qui a raison ?

Dion, n'est-ce pas ?

Eh bien ! vous vous trompez !

A la fin du IV^e siècle, on conservait encore le souvenir

²⁷ *Hist. Eccl.*, III, 19-20.

²⁸ Suétone : *Domitien*, III, X et XIV.

²⁹ Philostrate : *Vie d'Apollonius*, VIII, 25. Dion : *Hist. Rom.*, LXVII, 14. Sur la peine de la relégation, v. P. Lavedan, *Dictionnaire de la Mythologie et des Antiquités*, 3^e éd., Paris, 1951, p. 824.

de l'exilée à Pontia et on pouvait y voir son ancienne résidence. C'est du moins ce que rapporte saint Jérôme :

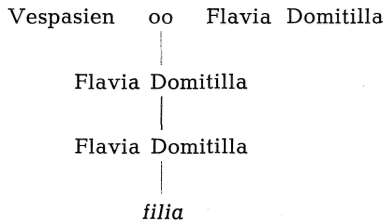
« Paule fut transportée dans l'île Pontia, île qu'avait ennoblie, au temps de l'empereur Domitien, l'exil, enduré pour la foi chrétienne, de la plus noble des femmes de ce temps-là, Flavia Domitilla ; et voyant les petites chambres où celle-ci avait subi son long martyre, soulevée sur les ailes de la foi, Paule désirait voir Jérusalem et les Lieux saints³⁰ ».

Eusèbe de Césarée vient au secours de saint Jérôme dans son *Histoire ecclésiastique* :

« L'enseignement de notre foi était tellement éclatant, que même les historiens étrangers à notre doctrine n'hésitent pas à rapporter dans leurs histoires la persécution et les témoignages qui y furent rendus. Ils en ont indiqué la date très exactement, et ils racontent que la quinzième année de Domitien, Flavia Domitilla, fille d'une sœur de Flavius Clemens, un des consuls de Rome à cette date, fut elle aussi, avec beaucoup d'autres, reléguée dans l'île Pontia pour avoir rendu témoignage au Christ³¹ ».

Ce texte pose un problème : n'y a-t-il pas deux personnes différentes : d'un côté, la fille de la sœur de Domitien, femme de Clemens, exilée à Pandataria ; de l'autre, la fille de la sœur de Clemens, exilée à Pontia ?

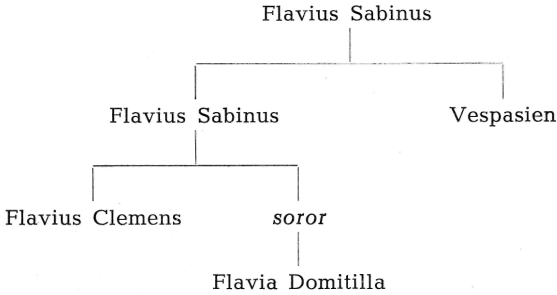
Cela ne peut se soutenir. Regardez un peu le tableau généalogique des Flaviens : le nom de Domitille apparaît pour la première fois dans la famille avec la femme de Vespasien. Il se transmet ensuite à la fille, puis à la petite-fille de cet empereur. A cela, rien d'anormal.



³⁰ *Epistola 108 ad Eustochium*, 27.

³¹ *Hist. Eccl.*, III, 18.

Observez maintenant la place où devrait se situer la nièce de Flavius Clemens : c'est dans la descendance de Sabinus, le frère de Vespasien.



Il est clair que le nom de Domitille n'a rien à faire dans la branche issue du préfet de Rome Sabinus, parce qu'il appartient, par mariage, à la branche issue de Vespasien, frère de Sabinus.

Mais il y a plus grave.

La mention de la nièce de Clemens vient d'Eusèbe. Or celui-ci reprend le même fait dans sa *Chronique* traduite en latin par saint Jérôme³². Si l'ensemble du texte original de cette *Chronique* est perdu, le passage qui nous intéresse nous a été conservé par la *Chronique Pascale* d'Alexandrie (VII^e siècle) et par la *Chronique* de Georges le Syncelle (VIII^e siècle). Voici le texte de la *Chronique Pascale* :

« De nombreux chrétiens rendirent témoignage sous Domitien, comme le raconte Bruttius ; parmi eux, il y eut aussi Flavia Domitilla, *cousine* (ἑξαδέλφη) du consulaire Clemens Flavius, qui fut exilée comme chrétienne dans l'île Pontia »³³.

Ce terme de *cousine* nous ramène vers la descendance

³² Eusèbe-Jérôme : *Chronique*, II, Olymp. 218.

³³ *Chronique Pascale*, passage dans la *Chronique* d'Eusèbe, Migne, P. L., XXVII, 460. La *Chronographie* de Georges le Syncelle, dont la version latine se trouve chez Anastase le Bibliothécaire, donne le même texte avec le mot *consobrina*, Migne, P. G., CVIII, 1197.

de Vespasien et donc vers la femme de Flavius Clemens.

On peut donc penser qu'Eusèbe a mal interprété ses sources, au point de transformer une cousine (*ἑξαδέλφη*) en une fille de la sœur (*ἑξ ἀδελφῆς γεγοννία*). Il fut d'autant plus induit en erreur qu'en réalité Flavia Domitilla était fille de la sœur de Domitien.

D'autre part, fait significatif, saint Jérôme, qui avait pourtant traduit faussement la *Chronique* à cause du texte parallèle de *l'Histoire Ecclésiastique*, semble n'avoir pas ignoré la véritable qualité de Flavia Domitilla, car il appelle l'exilée de Pontia : *clarissima quondam feminarum*, « la plus noble des femmes de ce temps-là »³⁴. Cette expression vise sans nul doute possible la petite-fille de Vespasien, la mère des héritiers du trône, et n'aurait aucun sens pour désigner la simple nièce d'un consul.

Nous pensons donc que Domitille fut exilée à Pontia. Dion Cassius, ou plus probablement son abrégiateur byzantin Xiphilin (XII^e s.), aura confondu deux îles assez proches qui servirent toutes deux de lieux d'exil pour les membres des familles régnantes du I^{er} siècle³⁵.

Temps d'exil

On peut se demander à quel moment Domitille se rendit à Pontia.

La réponse est relativement facile. Dion Cassius situe la mort de Clemens et la relégation de sa femme en 95. De son côté, Eusèbe place l'exil de Domitille dans la quinzième année de Domitien. Celle-ci ayant commencé le 13 septembre 95, on peut penser que Domitille quitta Rome durant les derniers mois de cette même année pour gagner le lieu de sa relégation³⁶.

Toutefois, son séjour à Pontia ne dura pas plus d'une année. Entre-temps, des événements graves s'étaient passés

³⁴ *Epist. ad Eustochium*, 27.

³⁵ Voir, par exemple, Tacite : *Annales*, I, 53 et XIV, 63 ; Suétone : *Tibère*, LIV.

³⁶ Dion : *Hist. Rom.*, LXVII, 14 ; Eusèbe : *Hist. Eccl.*, III, 18. Sur la manière de compter les années de Domitien, v. Cagnat : *Cours d'Épigraphie latine*, 4^e éd., Paris, 1913, pp. 191-192.

à Rome. Un complot était né, auquel avaient pris part l'impératrice Domitia, les préfets du prétoire Norbanus et Petronius Secundus, ainsi que le Grand Chambellan Parthenius. L'intendant de Domitille, Stephanus, alors accusé de détournements, avait offert ses services aux conjurés et avait réussi à tuer l'empereur le 18 septembre 96. Aussitôt, délaissant les héritiers de Domitien, sans doute jugés trop jeunes, le sénat avait porté au pouvoir le consulaire Nerva³⁷.

Or, nous dit Dion, « Nerva déclara absous tous ceux qui avaient été accusés d'impiété, et il rappela les exilés [...]. Il défendit aussi que quelqu'un fût désormais poursuivi pour crime d'impiété ou de pratiques juives »³⁸.

Les termes employés ici par Dion sont à peu près identiques à ceux qu'il a utilisés pour raconter les événements qui avaient provoqué la mort de Flavius Clemens et de beaucoup d'autres personnes, ainsi que la relégation de Domitille et les peines de confiscation infligées à bien des gens. Manifestement, dans le passage mentionnant l'amnistie proclamée par Nerva, Dion veut faire allusion aux mêmes personnages. Et puisque Suétone³⁹ parle de Domitille comme d'une personne encore vivante au moment du meurtre de Domitien, nous pouvons conclure que la veuve de Clemens ne fut pas exclue de l'amnistie générale. Elle aura donc pu rentrer sur le continent dans les derniers mois de l'année 96.

L'hypogée des Flaviens

On a retrouvé à Rome, sur le territoire du *praedium Domitillae*, un hypogée particulièrement remarquable par ses dimensions et la richesse de sa décoration.

Une vaste galerie (20 m. / 2 m. 50) s'enfonce en pente douce dans la colline. De part et d'autre de ce corridor s'ouvrent des niches destinées à recevoir des sarcophages

³⁷ Dion : *Hist. Rom.*, LXVII, 16 ; Suétone : *Domitien*, XVII ; Philostrate : *Vie d'Apollonius*, VIII, 25.

³⁸ Dion : *Hist. Rom.*, LXVIII, 1. Eusèbe : *Hist. Eccl.*, III, 20

³⁹ *Domitien*, XVII.

aujourd'hui disparus. Les voûtes et les murs sont recouverts de peintures délicates. Les unes présentent des dessins géométriques ou des motifs païens, les autres s'inspirent de l'ancien Testament. On pénètre dans cette galerie par une sorte de porche monumental, construit en briques et décoré d'ornements en terre cuite. Au-dessus de la porte se trouvait une inscription portant le nom des propriétaires. Cette entrée fut flanquée plus tard de salles d'agapes avec des bancs et une fontaine ; au-dessus, il y avait un logis pour le gardien. L'ensemble fut relié par des couloirs souterrains aux autres hypogées du *praedium Domitillae* ⁴⁰.

Pendant longtemps, on a cru que cet hypogée, à cause de sa somptuosité, était celui des membres chrétiens de la *gens Flavia*, c'est pourquoi on l'appelle encore aujourd'hui « hypogée des Flaviens ». Malheureusement il n'est pas possible de le faire remonter à une époque aussi ancienne que le règne des Flaviens.

En effet, l'entrée en briques avec ornements de terre cuite apparente notre hypogée à ceux qui furent découverts, autrefois, sous l'église de Saint-Sébastien *ad Catacumbas* et, plus récemment, sous la basilique de Saint-Pierre au Vatican. Et on peut en dire autant des peintures qui ornent l'intérieur. Comme les tombeaux de ce genre découverts au Vatican et à Saint-Sébastien n'ont pas été construits avant le milieu du II^e siècle, on peut penser que l'hypogée de la voie Ardéatine n'est pas antérieur non plus ⁴¹.

D'autre part, si on examine les fragments d'inscriptions découverts dans l'hypogée des Flaviens, on est obligé de constater qu'ils ne se rapportent, ni à des membres de la noblesse, ni à des Flaviens, mais à des gens d'origine servile, esclaves ou affranchis, et se rattachant aux

⁴⁰ D.A.C.E.L., t. IV, 1427 et suiv.

⁴¹ *Ibid.*, t. XV, appendice : *Les fouilles du Vatican*, 3298-99 ; t. XIV, 882 et suiv., ainsi que t. XIV, 1750 et suiv., où l'on décrit la crypte de Saint-Janvier au cimetière de Prétextat, crypte d'un style analogue, de la 2^e moitié du II^e siècle. Voir aussi P. Testini : *Archeologia Cristiana*, Rome, 1958, pp. 164-168, 204, 218-221 ; l'auteur ne pense pas pouvoir faire remonter l'hypogée des Flaviens plus haut que le milieu du III^e siècle.

familles Arria et Aurélia. Comme ces deux noms appartenaient à l'empereur Antonin († 161)⁴², et que le *praedium Domitillae* a servi plus spécialement à la sépulture de gens attachés à la maison impériale, on peut supposer que l'hypogée de la voie Ardéatine fut aménagé par la postérité d'un affranchi de cet empereur.

Il ne faut en tout cas pas y voir le lieu éventuel du tombeau de Flavia Domitilla.

La mort de Domitille

Un seul document nous raconte la mort de Flavia Domitilla : les *Actes des saints Nérée et Achillée*.

Nous avons déjà résumé ce récit et nous avons souligné la manière dont son auteur a procédé pour le rédiger. Autour de quelques renseignements topographiques ou littéraires, de valeur inégale, l'hagiographe a brodé une histoire plus ou moins pittoresque, exactement comme le font nos romanciers modernes, quand il situe une action imaginaire dans un cadre réel.

Si nous examinons la partie des *Actes* concernant les derniers événements de la vie de Domitille, nous avons beaucoup de peine, il faut bien l'avouer, à découvrir quelles en sont les bases.

Il y a évidemment un cadre historique général, qui provient probablement de la *Chronique* ou de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe. Le transfert de Domitille à Terracine nous paraît refléter l'amnistie proclamée par Nerva. Ensuite, comme on peut lire dans Eusèbe qu'il y a eu des cas de persécution sous Trajan, c'est sous cet empereur que Domitille et ses compagnons sont censés subir le martyre. Cette trame avait déjà été utilisée par notre auteur pour l'histoire des saints Maron, Eutychès et Victorin : les ayant imaginés en exil avec Domitille sous Domitien, notre auteur les transporte ensuite en divers lieux sous Nerva et c'est là qu'ils meurent martyrs sous Trajan.

Mais ceci étant reconnu, nous perdons pied.

⁴² Cagnat : *Cours d'Epigraphie latine*, 4^e éd., p. 197.

Une chose en tout cas est certaine, c'est que l'intervention des saints Sulpice et Servilien, martyrs connus vénérés dans un cimetière portant leurs noms sur la Voie Latine⁴³, ne repose que sur la fantaisie de l'hagiographe.

Qu'en est-il maintenant du martyre lui-même de Domitille et de ses deux compagnes ?

Disons d'emblée que la manière dont il se déroule relève de la pure imagination et ne correspond guère aux habitudes de la procédure romaine. Mais ceci n'est qu'un détail : un martyre authentique pourrait avoir eu lieu sans que les circonstances qui l'ont entouré soient connues.

Pendant, il faut reconnaître que le martyre de Domitille n'est attesté nulle part dans l'Antiquité. Le premier document qui y fasse allusion, nous l'avons dit, ce sont nos *Actes*.

D'autre part, aucun culte, malgré les mentions d'Eusèbe et de Jérôme, ne fut adressé à Domitille et à ses compagnes dans l'Antiquité.

Ce culte n'est même pas mentionné par l'auteur des *Actes*. Or celui-ci a indiqué ceux dont jouissaient les autres martyrs figurant dans son récit.

De plus, on n'est même pas sûr que notre hagiographe ait connu l'existence, à Terracine, d'un tombeau de Domitille. Ce qu'il en dit est très vague : les corps des jeunes filles sont déposés ensemble dans un sarcophage neuf que le diacre Césaire enfouit profondément dans le sol. Ce dernier détail, joint à l'absence totale de localisation, nous paraît un aveu d'ignorance de la part de l'hagiographe.

Enfin, il faut se souvenir que le nom de Flavia Domitilla est entré dans les fastes de l'Eglise « par la petite porte » : ce sont en effet Florus et Adon qui, à l'époque carolingienne, l'ont introduit dans leurs Martyrologes. La fête elle-même de sainte Domitille n'a été instituée et fixée au 12 mai qu'au XVI^e siècle, sur l'instigation de Baronius⁴⁴.

⁴³ *Act. SS., Prop. dec. Martyr. Rom.*, p. 146.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 177. H. Delehaye : *Etude sur le légendier romain*, p. 32. Le récit de la translation des reliques de sainte Domitille se trouve dans *Act. SS. Maii*, t. III, pp. 13-16.

Dans ces conditions, il est difficile d'admettre l'authenticité du martyre de sainte Domitille.

A notre avis, l'auteur des *Actes* en a puisé l'idée dans le fameux passage de la lettre de saint Jérôme à Eustochie : « Voyant les petites chambres (*cellulas*) où celle-ci (Flavia Domitilla) avait subi son long martyre, Paule désirait voir Jérusalem et les Lieux saints⁴⁵ ».

Ayant lu ce passage, notre hagiographe l'a interprété à sa manière. Il a d'abord pris au sens strict le terme de martyre employé par saint Jérôme ; il reste évident toutefois que l'expression « long martyre » (*longum martyrium*) ne vise pas une mort violente, mais l'exil, qui peut être appelé, à cause de sa durée, un long martyre. Ensuite, lisant que Domitille a subi son martyre dans des petites chambres, notre auteur a l'idée d'imaginer une mort dans une chambre (*in cubiculo*). Ici pourtant notre auteur était embarrassé : saint Jérôme place les petites chambres à Pontia et non à Terracine ; cela ne fait rien : notre hagiographe avait opté pour l'idée d'un retour de Domitille à la faveur de l'amnistie de Nerva, il ne se fait pas de scrupule et situe la *domus Domitillae* à Terracine, c'est-à-dire juste en face des îles Pontiennes⁴⁶.

Quant aux compagnes de Domitille, elles semblent le produit de la fertile imagination de notre auteur : en effet, on ne les connaît nulle part ailleurs. Le nom d'Euphrosyne, qu'il donne à l'une d'entre elles, pourrait suggérer — mais qui sait dire ce qui pouvait passer par la tête d'un hagiographe romain ? — qu'il voulait créer comme un pendant chrétien au mythe antique des trois Grâces⁴⁷.

⁴⁵ *Epist. ad Eustochium*, 27.

⁴⁶ Pour donner plus de vraisemblances à son récit, l'auteur des *Actes* mêle à son histoire deux personnages appartenant à Terracine : le martyr de l'endroit, le diacre Césaire, et le consulaire Memmius Rufus qui fait mourir Nérée et Achillée et qu'une inscription rattache effectivement à Terracine. Sur le diacre Césaire, v. *Act. SS., Prop. dec. Martyr. Rom.*, pp. 488-489. Sur les Memmii Rufi de Terracine, v. *CIL*, t. X, pars I, 6329.

⁴⁷ Sur les Grâces ou Charités, v. P. Grimal : *Mythologies de la Méditerranée au Gange*, Larousse, Paris, 1963, pp. 111, 138, 140, 166 ; P. Lavedan : *Dict. de la Mythologie et des Antiquités*, pp. 473-474. Dans les *Actes*, Domitille semble tenir le rôle d'Aglaé, la « Noble », et Théodora celui de Thalie.

Ceci dit, nous sommes réduits à ignorer complètement la fin de Domitille, jusqu'à la découverte de nouveaux éléments.

La véritable histoire de sainte Domitille

Nous pouvons maintenant conclure en traçant les grandes lignes de la vie de notre héroïne.

Flavia Domitilla naquit avant 69 de Flavia Domitilla, fille du consulaire Vespasien qui dirigeait alors la guerre de Judée.

Elle semble avoir perdu sa mère dès sa naissance.

Son père ne nous est pas connu, mais il appartenait également à la *gens* Flavia.

En 69, son grand-père Vespasien devint empereur et ses deux oncles Titus et Domitien portèrent le titre de César.

On peut penser que Domitille reçut l'éducation soignée que l'on donnait alors aux jeunes filles de la noblesse.

Au début du règne de Domitien, qui avait succédé en 81 à son frère Titus, Domitille fut mariée à T. Flavius Clemens, fils de l'ancien préfet de Rome Flavius Sabinus et neveu de Vespasien. Elle en eut sept enfants qui furent confiés, selon l'usage, à une nourrice, Tatia Baucylla.

Vers 94, Domitien, qui avait perdu le jeune fils qu'il avait eu de sa femme Domitia Longina et n'avait plus aucun espoir d'en avoir jamais un autre, adopta les deux fils aînés, encore tout jeunes, de Flavius Clemens et de Domitille. Il les appela Vespasien et Domitien, et les désigna ouvertement comme héritiers du trône. Leur formation fut confiée au célèbre rhéteur Quintilien.

Clemens fut désigné comme consul ordinaire avec l'empereur pour 95. Tandis que Domitien déposait les faisceaux le 15 janvier, Clemens le garda jusqu'au début de mai avec L. Neratius Marcellus.

C'est probablement à cette époque que Domitille résida sur le Palatin. Clemens et sa femme ne semblent pas s'être dérobés aux obligations de la cour, bien qu'ils n'aient eu aucune ambition personnelle. Nous voyons Clemens obtenir pour Quintilien, le précepteur de ses enfants, les ornements consulaires et peut-être aussi une partie des

richesses dont l'écrivain fut gratifié à la fin de ses jours ⁴⁸.

Domitille mena la vie d'une grande dame de son temps : nous connaissons le nom de son intendant, Stephanus, et peut-être celui de son bouffon, le nain phrygien Hector. Nous savons aussi qu'elle possédait sa propre fabrique de tuiles que dirigeait l'esclave Félix ⁴⁹.

Possédant une campagne sur la voie Ardéatine, Domitille y établit des concessions en vue de sépulture en faveur des membres de son entourage, comme la nourrice Tatia Baucylla. Ces concessions furent le point de départ du plus grand cimetière chrétien de la Rome souterraine : les catacombes de Domitille.

Clemens et sa femme avaient adhéré au christianisme. Accusés dans des circonstances mal définies de pratiquer l'athéisme et les coutumes juives, ils furent tous deux condamnés en même temps que beaucoup d'autres personnes. Clemens fut mis à mort juste après avoir déposé les faisceaux, c'est-à-dire en mai 95. Domitille reçut l'ordre de se remarier, semble-t-il, et, à la fin de cette même année, elle fut reléguée dans l'île Pontia.

Durant son exil, ses biens furent administrés par l'intendant Stephanus. Ce personnage fut bientôt accusé de détournements. Quand un complot se forma contre Domitien, il offrit ses services et assassina l'empereur le 18 septembre 96.

Les enfants de Domitille ne furent pas appelés à régner, mais on choisit un vieux sénateur, le consulaire Nerva. Parvenu sur le trône impérial, celui-ci rappela les exilés et défendit de poursuivre quelqu'un pour crime d'impiété.

On pense que Domitille rentra sur le continent vers la fin de 96.

La date et le lieu de sa mort sont inconnus.

⁴⁸ Ausone : *Gratianum actio*, VII, 31. Juvénal : *Satires*, VII, 186-198.

⁴⁹ Pour se faire une idée de ce qu'était la vie d'une grande dame de la Rome impériale, il faut lire : J. Carcopino : *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire*, Hachette, Paris, 1939 ; U. E. Paoli : *Vita Romana, La vie quotidienne dans la Rome antique*, trad. française de J. Rébertat, Desclée de Brouwer, 1955 ; Janine Assa : *Les grandes dames romaines*, Le Seuil, Paris, 1958.

Le culte de sainte Domitille ne fut pas célébré dans l'Antiquité. C'est seulement au XVI^e siècle que sa fête fut instituée, à l'instigation de Baronius, et jointe, au 12 mai, à la fête des saints martyrs Nérée et Achillée, dont les corps avaient primitivement reposé dans les catacombes de Flavia Domitilla.

Jean ERACLE



En haut : **Monnaie d'or de Flavia Domitilla**
avec l'inscription DIVA DOMITILLA AVGVSTA
Paris - Bibliothèque Nationale

En bas : **Monnaie d'argent datée de 95,**
année du consulat de Flavius Clemens

Avers : autour du portrait de Domitien : IMP(erator) CAES(ar) DOMIT(ianus) AVGV(ustus) GERM(anicus) P(ontifex) M(aximus) TR(ibunicia) P(otestate) XIII.
Envers : autour de Pallas, déesse tutélaire de Domitien : IMP(erator) XXII CO(n)S(ul) XVII CENS(or) P(erpetuus) P(ater) P(atriciae).



Intérieur de l'hypogée dit « des Flaviens »
Rome, catacombes de Domitille